

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE,
VILLAGE DES ATHLÈTES

SALLE LA SIXTINE
24 JUIN 2026


Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



 **SCET**

dimosia

➤ état d'esprit
➤ publiégal
➤ consultvox
➤ novagora

Sommaire

<i>I. Cadre général</i>	<i>3</i>
<i>II. Intervenants</i>	<i>3</i>
<i>III. Synthèse de la phase de présentation</i>	<i>3</i>
1. Mot d'accueil : M. Yannick DEFRENNE, maire de Saint-Jean-de-Sixt	3
2. Présentation de la Solideo Alpes 2030 : M. Damien ROBERT	4
3. Présentation de la concertation : Mme Marie-Jeanne CADET-LEBENS	4
4. Présentation du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et de l'organisation d'un village des athlètes : M. Elie PATRIGEON	4
5. Présentation du projet de village des athlètes : M. Simon d'ANNUNZIO	5
<i>IV. Temps d'échange</i>	<i>5</i>

I. Cadre général

- Projet Village des athlètes à Saint-Jean-de-Sixt
- Réunion publique à la salle La Sixtine, à Saint-Jean-de-Sixt
- Le 24 juin 2026, de 18h30 à 20h30.
- + de 200 participants : habitants, élus de la commune et de communes proches (Le Grand Bornand, La Clusaz), socioprofessionnels, associations, riverains.
- 25 prises de paroles ont été réalisées par les participants lors du temps d'échanges d'1h10



II. Intervenants

- M. **Yannick DEFRENNE**, maire de Saint-Jean-de-Sixt
- M. **Elie PATRIGEON**, directeur Impact, héritage et durabilité - COJOP Alpes françaises 2030.
- M. **Damien ROBERT**, directeur général – Solideo Alpes 2030
- Mme **Marie-Jeanne CADET LEBENS**, responsable de la concertation et de la participation citoyenne – Solideo Alpes 2030.
- M. **Simon d'ANNUNZIO**, directeur de la supervision – Solideo Alpes 2030.
- M. **David MONCHANIN**, animateur et facilitateur (AMO Concertation SCET).

III. Synthèse de la phase de présentation

1. Mot d'accueil : M. Yannick DEFRENNE, maire de Saint-Jean-de-Sixt

M. le maire accueille les participants et introduit brièvement la séance. Il rappelle notamment les différents enjeux, ainsi que le travail engagé depuis plusieurs mois pour travailler sur le projet. Il rappelle également les points de travail et de discussion en cours : intégration paysagère, accessibilité

au site, mobilités douces, nombre et fonction des logements, équipements publics. Enfin il évoque la question d'un pôle enfance à penser en lien et à proximité du site.

2. Présentation de la Solideo Alpes 2030 : M. Damien ROBERT

M. Damien Robert présente la Solideo Alpes 2030, établissement public créé début 2025 sur le modèle de la Solideo des Jeux de Paris 2024, chargé de coordonner et garantir la livraison des ouvrages nécessaires aux JOP d'hiver Alpes 2030, en lien avec le COJOP. Ces ouvrages ne sont pas conçus pour les seuls quinze jours de compétition, mais d'abord pour répondre aux besoins des territoires, dans une logique d'héritage. Le portefeuille comprend quatre types d'ouvrages : rénovation d'équipements sportifs existants, villages d'athlètes reconvertis en logements pérennes, infrastructures de mobilité, et bâtiments d'accueil. Il rappelle l'ambition calendaire forte (livraison d'ici fin 2029).

3. Présentation de la concertation : Mme Marie-Jeanne CADET-LEBENS

Mme Marie-Jeanne Cadet-Lebens présente la démarche de concertation ainsi que la concertation préalable en cours du 15 juin au 14 juillet 2026 inclus. Il s'agit d'une démarche volontaire de Solideo Alpes 2030. La participation du public est donc organisée ouvrage par ouvrage, dans le cadre des procédures applicables à chacun. La concertation préalable volontaire conduite à Saint-Jean-de-Sixt s'inscrit pleinement dans cette logique. Elle précise que différents moyens sont à la disposition du public sur la plateforme en ligne, sur les registres papier en mairie, par le biais de cette réunion publique et par différents moyens d'information (annonces presse, affiches réglementaires, panneaux, flyers, dossier de concertation). Un bilan de la concertation, intégrant l'ensemble des contributions et le compte rendu de la réunion publique, sera rendu public sur le site dédié. Elle rappelle également qu'une réunion d'information a déjà été menée sur le Village des athlètes à Saint-Jean-de-Sixt, le jeudi 6 novembre 2025.

4. Présentation du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et de l'organisation d'un village des athlètes : M. Elie PATRIGEON

M. Elie Patrigeon présente le rôle du COJOP, qui prendra en charge la livraison de l'événement sportif à partir des ouvrages réalisés par la Solideo, dans une relation complémentaire aménageur/opérateur. Il rappelle les chiffres clés des Jeux (3 500 athlètes et para-athlètes, 136 épreuves, 3 milliards de téléspectateurs, plus d'un million de spectateurs sur site, 15 000 médias accrédités, 15 000 volontaires) et présente la carte actualisée des sites des JOP Alpes Françaises 2030. Il détaille les grandes phases de préparation (stratégie, planification, préparation, Jeux olympiques et paralympiques, héritage) et la mobilisation de très nombreuses parties prenantes. Il met en avant la volonté de localiser l'impact économique des Jeux, d'accélérer les projets de territoire, de recruter localement et de faire vivre les villages pendant la préparation et l'événement. Pour Saint-Jean-de-Sixt, le Village des athlètes sera en lien avec deux sites de compétition : Le Grand Bornand et La Clusaz. Il présente en détail les modalités et la vie au sein d'un village des athlètes (hébergement, restauration, entraînement, récupération). Plusieurs exemples de précédents JOP sont montrés pour mieux comprendre la réalité pendant la phase Jeux.

5. Présentation du projet de village des athlètes : M. Simon d'ANNUNZIO

M. Simon d'Annunzio présente le contexte local et la proximité au site des épreuves olympiques et paralympiques. Il détaille ensuite de façon plus précise l'implantation du village des athlètes sur le site du Crêt, en zone urbanisée et largement artificialisé avec un espace déjà construit en friche, dans une situation de promontoire. Le projet repose sur la transformation et la requalification d'un site déjà urbanisé comprenant l'ancienne colonie de vacances des Elfes (en friche depuis 2008), le centre de vacances de la CCAS des Industries Électriques et Gazières et une partie du camping municipal. Il s'inscrit dans une logique de reconversion plutôt que d'extension urbaine.

Il indique le développement d'une programmation qui répond aux besoins du territoire autour d'une offre nouvelle de logements pour tous, de la pratique sportive locale, du tourisme social. Il revient sur les réflexions en cours avec la Ville de Saint-Jean-de-Sixt pour limiter au maximum l'artificialisation du site, travailler en lien avec le centre bourg et au niveau des accès, compléter l'offre d'équipements publics, notamment sportive et dédiée à la jeunesse. 3 thématiques particulières vont notamment faire l'objet d'ateliers : mobilités, offre d'équipements, vocation des espaces libres du village des athlètes.

L'opération comporte plusieurs volets : la création d'un village des athlètes temporaire pour l'accueil d'environ 1 000 athlètes et accompagnateurs, la reconstruction du centre de vacances de la CCAS, la réalisation d'une offre de logements mixtes avec un héritage de 75 logements destinés principalement aux résidences principales (logements sociaux, accession libre et accession aidées), le développement d'un hébergement touristique et la création d'un gymnase. Après les Jeux, le site sera reconverti en quartier durable au bénéfice des habitants, des travailleurs locaux et des visiteurs du territoire.

Il présente la performance environnementale visée dans le cadre de ce projet et le calendrier prévisionnel du projet de 2025 à 2030, avec notamment une prévision de dépôt du permis de construire en fin d'année 2026 et des travaux entre mi-2027 et mi-2029.

IV. Temps d'échange

Le temps d'échange avec la salle et la maîtrise d'ouvrage a réuni 25 interventions. Nous retenons notamment :

- des interrogations sur **les aménagements au niveau du lieu du projet** (zone d'urbanisme, devenir du camping, les normes architecturales et d'intégration paysagères, la destination future des logements, l'accessibilité aux derniers mètres, le devenir du gymnase)
- **des questions détaillées sur les mobilités** et notamment les voies route du Crêt et route passant par Forgeassoud, ainsi que sur la mobilité douce et les problématiques de saturation de circulation sur le territoire ;
- **des remarques en lien avec l'environnement**, et notamment la faisabilité du projet, plus particulièrement vis-à-vis de la disponibilité en eau dans le secteur ;
- des questionnements sur la façon dont se passera **la période pendant les JOP Alpes Françaises 2030** (cohabitation des usages, impact sur la période de vacances scolaires, maintien des activités socio-économiques) ;

- des demandes sur **l'héritage après les JOP Alpes Françaises 2030** (bilan financier et moral, destination des logements) ;
- des questions ont porté sur la **concertation et la prise de décision** ;
- enfin, plusieurs demandes ont porté sur le sujet du **budget** pour le projet et de sa répartition (commune de Saint-Jean-de-Sixt notamment), ainsi que des différents **financements** et du rôle possible des entreprises locales.

Une analyse plus complète de ces échanges est présentée ci-dessous :

1. Les aménagements au niveau du lieu du projet, les impacts des travaux et la faisabilité environnementale du projet

Questions du public

- Il existe actuellement sur le site du Crêt un camping en 3 parties, que va-t-il devenir ? Également, sur un tel aménagement, il faudra beaucoup de parkings. Où seront-ils situés ?
- Concernant la zone d'urbanisme NL au niveau du camping/terrain de sport, qu'en est-il ?
- Est-ce qu'il y a eu des contraintes et normes architecturales imposées aux promoteurs pour l'architecture et l'intégration paysagère ?
- Sur les 75 logements qui seront créés, seront-ils pour les athlètes ? Mais certains athlètes sont habitués de résider dans d'autres hôtels ou résidences, notamment en lien avec la coupe du monde de biathlon. Avez-vous fait une étude pour savoir si les athlètes vont vraiment loger dans ce village ? Et existe-t-il une possibilité de logement modulaire et peut être n'étant pas permanent, préservant le paysage de notre commune auquel nous sommes attachés ?
- Concernant l'aménagement des derniers mètres pour accéder au village des athlètes et des stades de compétition, existera-t-il bien des passages pour les mobilités douces (piétons, cyclistes) ? Et qu'est-il prévu entre les stations (Le Grand Bornand/La Clusaz et St-Jean-de-Sixt) ainsi Les Villards, Thônes ?
- Pour le gymnase sur le site du projet de 800 athlètes, quelle reconversion ? N'est-il pas surdimensionné ? Et induisant des effets au niveau circulation/parking ?
- Est-ce que la faisabilité des projets a été faite au regard environnemental ? Est-ce que le territoire a la capacité d'accueillir tous ces projets ?
- Les Aravis se sont fortement urbanisés ces dernières années. Avec ce projet en complément, ma question porte sur la ressource en eau. La tension sur la ressource en eau risque d'être forte.
- N'y aura-t-il pas de problème de sécheresse et d'eau, encore plus d'ici à 2030 ?
- Ici et au niveau du Crêt, ce n'est pas de construction qu'il manque mais d'espace vert et de renaturation ?

Principaux éléments de réponse

Sur le sujet du camping, plusieurs options sont en cours de réflexion pour la ré-installation du camping. Une étude est en cours à une échelle plus large que celle du village des athlètes.

Les parkings sont intégrés dans le projet, avec un enjeu de maintenir la plus faible artificialisation possible du site, en passant également par des places en sous-sol. Il s'agit à minima de 150 à 200 places sur le projet, dans le respect des contraintes du Plan Local d'Urbanisme.

Sur les zones d'urbanisme NL, les opérateurs en cours de consultation sont incités à limiter le plus possible l'impact à ce niveau-là.

Lors de la consultation des opérateurs, des contraintes architecturales et environnementales sont données. Tout d'abord, il s'agit du respect du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Également, à la phase de faisabilité, nous sommes attachés à avoir des bâtiments de petite échelle. Les ensembles seraient d'une quinzaine de logements à chaque fois. L'objectif est aussi de bâtir de façon cohérente dans la pente. Pour les exigences environnementales, elles sont fortes, y compris sur la construction des bâtiments et sur les normes thermiques et énergétiques (notamment seuil 2031).

Sur les logements, un diagnostic lié au PLU est également en cours.

Une partie des logements seront en bail réel solidaire pour faciliter l'accès aux habitants à une résidence principale. En complément avec les études sur les autres logements, il y aura donc probablement autour de 75 % de résidences principales sur ce futur programme.

Les logements seront certainement en commercialisation à partir de 6 mois / 1an avant les JOP, pour un an après les JOP.

Pour les logements modulaires, la possibilité a été donnée aux opérateurs de remplacer une partie des offres de logements en logements modulaires si la programmation s'y prête. Lorsqu'un travail sur du logement modulaire est réalisé, l'objectif est qu'il puisse ensuite être ré-utilisé.

Pour le gymnase, nous ne savons pas encore s'il sera une surface sportive pendant la période des JOP. Le volet gymnase est celui prévu en héritage pour l'après JOP, afin de répondre aux besoins du territoire suite à une étude. Il est donc dimensionné pour le territoire et non pour les besoins liés à l'entraînement des athlètes.

Concernant les chantiers qui vont se dérouler, une attention particulière sera portée à ce que les entreprises fassent partie de l'économie sociale et solidaire (au moins 30 % du chiffre d'affaires de construction) ainsi que des clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Également, par retour d'expériences une majorité sont des entreprises locales sur les différents marchés. Il n'existe pas en revanche de choix géographique possible selon le lieu d'implantation de l'entreprise, ce n'est pas légal dans le cadre d'un marché public.

2. Les mobilités et accès, un sujet central de questionnement

Questions du public

- Des travaux route du Crêt sont en cours. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce qu'il y aura 2 routes du Crêt et qu'en est-il des travaux actuels ? Serviront-ils aux accès au Village des athlètes.
- La 2^{ème} route passant par Forgeassoud, est ce que cela passe par votre champ d'action de sécuriser cette route ? Notamment pour les piétons ?

- Sur les déplacements, vous avez organisé les mobilités pendant la phase compétition. Qu'est-il prévu pour la suite car le territoire connaît des problématiques de saturation, bouchon ? Est-ce que des éléments sont prévus de façon pérenne ?

Principaux éléments de réponse

Sur la route du Crêt, une réunion a eu lieu sur ces sujets communaux, un mois avant cette réunion publique. Il a notamment été indiqué qu'une seule route côté Est sera en place et que les travaux ont repris, car il s'agissait déjà de travaux débutés et qui se poursuivent.

Sur la descente en direction de Forgeassoud, elle n'est actuellement pas dans le programme, mais cela va faire partie des réflexions globales et études menées avec la Ville.

Pour le stationnement, la fourchette de nombre de places s'intègre dans le cadre du PLU. Des places de parking seront aussi dédiées à ceux qui fréquenteront le gymnase.

Le maintien de l'activité économique est un enjeu clé pour la Solideo, le COJOP et vos élus locaux. Nous travaillons actuellement à l'ensemble de ces points, y compris en détails avec la venue des différents supporters, les flux pour leurs retours, etc.

Des aménagements piétonniers seront réalisés pour améliorer l'accessibilité aux derniers mètres. A l'échelle des Aravis comme sur les autres sites, un Contrat de Plan Etat Région favorise l'amélioration sur les déplacements. En région AURA, ces éléments sont en cours de négociation.

3. La période pendant les JOP Alpes Françaises 2030 et l'héritage

Questions du public

- Concernant le site des Confins qui accueillerait désormais les Jeux Paralympiques. Est-ce que le village sera adapté aux paralympiques ? Et sinon, où seront-ils logés ?
- Quels seront les moyens mis en place pour faire cohabiter les activités d'une vallée déjà dense, avec une circulation contrainte, et les périodes olympiques et paralympiques ?
- Est-ce qu'une réflexion va être menée pour aider à maintenir les activités socio-économiques pendant la période des JOP ?
- Les dates des JO du 1er au 17 février, cela tombe en pleine saison touristique et vacances scolaires. Comment va être gérée la circulation ainsi que les flux, y compris pour les vacanciers ?
- Les JOP ressemblent à un assemblage de coupe du monde avec les lieux fragmentés à l'échelle de l'ensemble des JOP ?
- Que vont devenir après les JOP les nombreuses places enterrées ? Le participant propose de les convertir en cave à reblochon.
- Serez-vous là aussi à la période du bilan des JOP ? Et non uniquement du bilan financier, mais aussi du bilan moral ? Serez-vous là pour nous rendre des comptes après ?
- Comment allez-vous vous assurer qu'un pourcentage suffisant de logement (ndlr en héritage du village des athlètes) soit acheté ensuite par des résidents à l'année de St-Jean-de-Sixt ?
- Les logements seront-ils mis en vente avant même la construction ou en tout cas avant les JO ?

Principaux éléments de réponse

Le village des athlètes accueillera bien également des athlètes paralympiques.

Les athlètes résideront bien au village des athlètes, le COJOP est attaché au fait que cela fasse partie de l'universalité des Jeux. Certaines fédérations ont des habitudes dans des hôtels, en lien notamment avec les coupes du monde, mais cela ne concernera pas la majorité des athlètes.

L'objectif est d'éviter le plus possible les contraintes sur la vie quotidienne pendant la période des JOP, même s'ils existent pour des questions de flux, de sécurité, d'organisation. En dehors des périmètres de sécurité, l'accès sera possible pour les personnes vivant ou travaillant localement. Il y a des enjeux importants de maintien des différentes activités. Des dialogues vont être instaurés avec les services de l'Etat.

La question de la ressource en eau est prise en compte, un engagement a notamment été contractualisé avec l'Etat, le COJOP et la Solideo pour s'inscrire dans le cadre de la stabilité des autorisations existantes de prélèvements en eau.

4. La démarche de concertation et les questions du budget/financement du projet

Questions du public

- Tout semble déjà ficelé dans le projet. Peut-on vraiment parler de concertation ? Les discussions auraient dû avoir lieu avant les décisions.
- L'ensemble des travaux réalisés devront être validés par le CIO. Est-ce que cela ne vous gêne pas en tant qu'organisateur, notamment après le passage par amendements dans la loi ?
- Avez-vous déjà une enveloppe budgétaire sur la phase construction et quel sera la partie à charge de la commune ?
- Est-ce que ce sont vraiment les entreprises locales TPE/PME qui vont travailler sur les travaux du projet ?
- Sur les JOP, une forte dérive financière semble exister. Pouvez-vous nous dire le coût des JOP ? Et prévoyez-vous d'ores et déjà une augmentation du budget ?
- La répartition entre Etat, Région, Solideo, quelle est elle sur le plan financier ? Et notamment en lien avec la perte d'épreuves pour Nice, quels seront les nouveaux équilibres ?
- Sait-on déjà ce que la Ville de Saint-Jean-de-Sixt va investir dans le projet ? Et quelle va être la part du CIO ?
- Est-ce que les travaux pour transformer les sites et reconvertir en phase héritage seront payés par la commune ? Sont-ils inclus dans les 500 000 euros maximum de délibération par la Ville de St-Jean-de-Sixt ?

Principaux éléments de réponse

Il a notamment été indiqué qu'il s'agit bien d'un processus de concertation, ainsi que de consultation auprès des opérateurs. L'existence d'invariants est également rappelé : l'accueil des athlètes et accompagnateurs pendant les JOP, les contraintes liées au site. Pour contribuer, la démarche est

également ouverte au-delà de la réunion publique et un retour sera fait pour travailler sur les 3 thématiques fortes et pour indiquer la façon dont la Solideo a analysé les éléments issus de la concertation.

Sur le financement, le projet est bien entendu finançable. La phase actuelle est celle de consultation des opérateurs, qui vont réaliser leurs propositions financières, en complément des éléments techniques. Sur le plan communal, une délibération de début d'année indique un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 € pour le financement par la Ville.

Concernant le CIO est une association non lucrative, c'est le premier financeur des Jeux. Cette réalité porte une obligation de transparence, les cahiers des charges sont notamment rendus publics depuis plusieurs années. De nombreux audits sont également réalisés pour suivre l'action du CIO et pour connaître l'impact pendant les phases de chantiers et en phase héritage.

L'éclatement en plusieurs lieux de l'ensemble des sites olympiques et paralympiques se fonde sur le fait de construire le moins possible et d'utiliser l'existant. C'est donc un gage de sobriété que d'avoir penser les Jeux sur la base des infrastructures existantes et de leur rénovation.

2 milliard 132 millions d'euros pour l'organisation des JOP en tant que tel est le budget actuel et arrêté, il a été rendu public. Sur 5/6 ans, il peut exister des aléas mais ce budget actuel est celui fixé.

Le budget de la Solideo est uniquement un budget d'investissement. Il est à prendre en compte en termes d'héritage et de forme d'accélération des projets dans les territoires. Le plafond maximum a été fixé il y a un an à 800 millions d'euros, mais il sera certainement plus bas, notamment en lien avec les nouvelles organisations des sites.

Au sein des enveloppes budgétaires, si les répartitions venaient à évoluer, cela se ferait à enveloppe globale égale.

Des bilans seront fournis à l'issue des JOP 2030, comme cela a été le cas dans le cadre des JOP 2024.

Solideo Alpes 2030

| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



dimosia

- état d'esprit
- publilégal
- consultvox
- novagora